

Date : 21 mai 2015



RECONNAISSANCE DES ANIMATEURS

Fiche n°2 : Médailles d'Honneurs du Bénévolat Associatif



Descriptif :

Elaboration d'un dossier de demande de médaille d'honneur du bénévolat associatif. (bronze, argent, or, grand or, commandeur).

La Médaille d'Honneur du Bénévolat Associatif est attribuée aux Bénévoles d'Associations, français et étrangers, qui exercent sur le Territoire de la République. La Médaille d'Honneur est accordée aux membres actifs non salariés par l'Association à but non lucratif à laquelle ils adhèrent. Par bénévoles actifs, il y a lieu d'entendre notamment les Présidents, Secrétaires, Trésoriers, Vice-Présidents, Assesseurs et membres actifs de l'Association.

Constitution du dossier :

Les dossiers de candidature doivent comprendre :

- ◆ une demande sur un formulaire FFBA,
- ◆ les certificats des associations, ou si l'association a disparu, une attestation établie par deux témoins,
- ◆ un extrait du casier judiciaire n°3, sauf dérogation spéciale,

Envoi du dossier :

Les dossiers de demande doivent être déposés au Siège de la FFBA jusqu'aux dates limites suivantes, pour les promotions normales :

- ◆ 15 avril pour la promotion du 1^o juillet
- ◆ 15 octobre pour la promotion du 1^o janvier

Lorsque la Médaille d'Honneur du Bénévolat est décernée à l'occasion d'une cérémonie, c'est-à-dire En dehors d'une promotion normale, le dossier doit être adressé au moins un mois avant la date de celle ci.

Nota : l'association choisit l'échelon en fonction du dossier

Référence(s) statutaire(s) :

/

Point(s) de contact:

FFBA fédération française du bénévolat associatif

4 rue des castors 68200 MULHOUSE.

Tel :03 89 43 36 44

Email : contact@benevolat.org

www.benevolat.org

Capitaine Dominique LERICHE

06 80 59 97 65

leriche-d@orange.fr

Mots clés:

Médaille d'Honneur du Bénévolat Associatif